

Siège :  
Cavaillon

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

SEANCE DU 30 JUIN 2011

~  
ARRONDISSEMENT D'APT

Nombre de  
membres  
En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 27

L'an deux mille onze et le trente juin, à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Provence Luberon Durance, légalement convoqués le seize juin deux mille onze, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil - Mairie de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUCHET.

**Etaient présents :**

N° 2011-06-  
17

M. ALQUIE Bernard — M. BARNAUD Claude — M. BATOUX Philippe —  
Mme BASSANELLI Magali — M. BENSI Jean-Claude — M. BOREL Félix —  
M. BOUCHET Edmond — M. BOUCHET Jean-Claude — M. COURTECUISSÉ  
Patrick — M. DAUDET Gérard — Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie —  
Mme GEYLER Véronique — Mme GIRARD Nicole — Mme GONTHARD  
Sylviane — M. LAZZARELLI Jean-François — M. LORELLO Patrice — M.  
MOUNIER Christian — M. MOURIER Daniel — Mme PAUL Joëlle — M.  
PEYRARD Jean-Pierre — M. RAYNE Georges — M. SANNER André — Mme  
STOYANOV Annie — Mme SUEUR Mireille.

**OBJET :**

Etude  
juridique et  
financière  
préalable à la  
constitution  
d'une  
Communauté  
d'agglomération

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. NECTOUX Philippe ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe  
Mme SERRE Josette ayant donné pouvoir à Mme PAUL Joëlle  
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER  
Christian

**Secrétaire de séance :**

Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie est élue secrétaire de séance.

- 
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
  - Vu la délibération du conseil communautaire en date du 3 février 2011 ;
  - Vu les avis favorables du Bureau communautaire en date du 27 janvier 2011 et du 20 juin 2011 ;
  - Vu la délibération du 3 février 2011 ;

Dans la délibération du conseil communautaire du 3 février 2011, une erreur s'est glissée sur le montant total de l'étude qui était mentionné à hauteur de 79 699 euros alors que le montant est de 80 371,20 euros TTC.

Il est proposé au Conseil d'annuler la délibération en date du 27 janvier et de reprendre une nouvelle délibération dans les termes ci-après.

La Communauté de Communes Provence Luberon Durance, la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse et la

Communauté de Communes de Coustellet ont décidé conjointement de mener une étude juridique et financière préalable à la constitution d'une Communauté d'Agglomération.

Les Cabinets d'études KPMG et TAJ ont été choisis pour la réalisation de cette étude qui compte une tranche ferme et une tranche optionnelle.

La tranche ferme a pour objectifs de :

- comparer de manière détaillée l'étendue des compétences exercées et les moyens qui leur sont affectés,
- analyser les modalités et enjeux d'une fusion des trois communautés et la transformation du nouvel EPCI en communauté d'agglomération (compétences, représentativité des communes, harmonisation de la fiscalité, incidences financières et budgétaires).

La tranche conditionnelle a pour objectifs de :

- accompagner sur le plan juridique les opérations de fusion et de transformation en communauté d'agglomération (rédaction des actes et délibérations),
- accompagner les élus dans l'analyse des principales problématiques du territoire communautaire (projet de territoire).

La Communauté de Communes Provence Luberon Durance est le porteur de l'étude dont le coût est de 49 200 € HT, soit 58.843,20 € TTC pour la tranche ferme et de 18 000 € HT, soit 21.528 € TTC pour la tranche conditionnelle.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la répartition des dépenses engagées entre les trois communautés de communes selon le critère de la population (chiffres INSEE) :

| NOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES | POPULATION TOTALE (au 01/01/2011) | COUT DE LA PARTICIPATION A L'ETUDE |                        |
|----------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|------------------------|
|                                  |                                   | Tranche ferme                      | Tranche conditionnelle |
| CCPLD                            | 34 059                            | 25 895,63                          | 9 474,01               |
| CCPSMV                           | 32 378                            | 24 617,54                          | 9 006,42               |
| CCC                              | 10 956                            | 8 330,03                           | 3 047,57               |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>77 393</b>                     | <b>58 843,20</b>                   | <b>21 528,00</b>       |

**Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
délibère, et  
par 27 voix, 0 contre, 0 abstention**

- **ANNULE** la délibération du conseil communautaire n°11 en date du 3 février 2011 relative à l'étude juridique et financière préalable à la constitution d'une communauté d'agglomération ;
- **APPROUVE** la convention ci-annexée, fixant les modalités de répartition entre les trois communautés de communes visés au présent rapport, du financement de l'étude confiée à KPMG ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme,  
Cavaillon, le 1<sup>er</sup> Juillet 2011

Le Président,



Pour le Président,  
et par délégation  
le Vice-Président  
Bernard ALQUIÉ

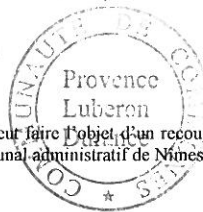
Jean-Claude BOUCHET

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 5/07/2011 - AR 084-248400301 - 2011 06 30 - 2011 06 17

De la publication le 5/07/2011

Fait à Cavaillon, le 5/07/2011



Pour le Président,  
et par délégation  
le Vice-Président  
Bernard ALQUIÉ

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté de communes ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.